

## **Annexe 1 : Situation du secteur du bâtiment et de l'habitat en France**

**Au cours des douze derniers mois**, d'octobre 2007 à septembre 2008, le nombre de mises en chantier est en repli de 11,8 % à 385 143 unités, largement sous la barre symbolique des 400 000, et le nombre de permis de 18,2 % à 468 994 unités.

**Sur les trois derniers mois**, la baisse de mises en chantier est de 4,6 % pour les logements individuels à 67 174 unités et de 13,4 % sur un an à 203 654 unités. Concernant les logements collectifs, les mises en chantiers chutent de 21,1 % sur le trimestre à 38 895 unités et de 8,8 % sur un an à 164 462 unités. La ministre du Logement Christine Boutin, qui va présenter en décembre sa loi sur le sujet à l'Assemblée Nationale après l'avoir fait adoptée au Sénat, a reconnu récemment que le nombre de mises en chantier sur toute l'année 2008 devrait se situer aux environs de seulement 360 000, contre 435 000 en 2007. Pour répondre à la demande de logements non satisfaite en France, l'objectif affiché du gouvernement était pourtant de 500 000 nouveaux logements par an.

**Données AFP - Source : Leparisien.fr**

## **Annexe 2 : Le CNH approuve le doublement du prêt à taux zéro**

Le Conseil National de l'Habitat (CNH), présidé par M. Michel PIRON, député, rapporteur du projet de loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, s'est réuni en urgence le lundi 15 décembre 2008 pour examiner les mesures du plan de relance de l'économie concernant le doublement du prêt à 0 % dans le neuf pour les ménages primo-accédants.

Ce doublement est destiné à améliorer les conditions de l'accession populaire à la propriété :

- ▶ la quotité du prêt est portée de 20 à 30 % du prix de l'opération,
- ▶ le montant plafond des opérations pris en compte est augmenté en fonction du secteur géographique et de la composition familiale d'environ 30 %, avec une majoration dans les zones où le marché du logement est tendu, pour y favoriser les programmes de construction neuve,
- ▶ les délais de remboursement sont augmentés pour réduire l'effort de remboursement des ménages.

Le CNH a donné un avis favorable à cette réforme à la quasi unanimité de ses membres. Ce résultat témoigne de l'accueil très favorable réservé à cette mesure du plan de relance par l'ensemble des acteurs du logement.

Le projet de décret correspondant va faire l'objet d'un examen en urgence par le Conseil d'État, pour une mise en œuvre au tout début de l'année prochaine.

**Source : <http://www.logement.gouv.fr>**

## **Annexe 3 : France : plan de relance de 26 milliards d'euros**

*A l'occasion de la présentation de son plan de relance de l'économie à Douai, le président de la République a annoncé que le montant du plan s'élèvera à 26 milliards d'euros et 2 secteurs bénéficieront en priorité de mesures de soutien.*

Ainsi, l'État cible le secteur immobilier et envisage de doubler le nombre de prêt à taux zéro pour l'achat d'un logement social sur les 2 années prochaines. Nicolas Sarkozy a également fait part d'une hausse de 100 000 logement sociaux.

Le secteur automobile bénéficiera également de mesures de soutien.

**Source : <http://www.cerclefinance.com>**

## **Annexe 4 : Les marchés publics sont-ils les marchés de demain ?**

Auparavant, les marchés publics ne constituaient pas forcément une cible stratégique pour certains secteurs d'activité. Mais aujourd'hui, face aux opportunités qu'ils recèlent, les marchés publics tendent à devenir de plus en plus essentiels pour les entreprises du secteur privé.

Or, pour aborder ces marchés publics, il est nécessaire de maîtriser leur environnement et d'avoir une méthodologie éprouvée. Christian Castagnet, fondateur du Cabinet Castagnet Conseil, spécialiste du lobbying<sup>1</sup> et de l'intermédiation institutionnelle, nous fait partager son expertise.

### **Quelle est la bonne approche pour aborder les pouvoirs publics ?**

Les collectivités territoriales ne doivent pas être abordées comme les autres marchés. Il est nécessaire d'avoir une approche spécifique.

Il s'agit non seulement d'identifier le bon décisionnaire, mais également d'intervenir au bon moment dans les process. Pour cela, il faut connaître les codes et le timing<sup>2</sup> qui régissent les pouvoirs publics, en répondant aux préoccupations et aux objectifs de la collectivité.

Il faut bien garder en tête que le décideur public a, dans ses priorités, la satisfaction de ses administrés. Il doit donc, dans ses actions et dans ses choix de prestations, leur proposer des services en totale adéquation avec les engagements qu'il a pris en tant qu'élu. C'est précisément dans cette recherche de cohérence que notre cabinet apporte une valeur ajoutée unique.

### **Vous dites qu'à partir du moment où un appel d'offres public est lancé il est souvent trop tard, qu'entendez-vous par là ?**

Il y a un vrai travail en amont, de rencontre avec l'élu et/ou l'administration territoriale pour leur présenter sa société, sa gamme de services, valoriser son expertise et leur démontrer que celles-ci s'intègrent parfaitement dans leur environnement et dans leurs objectifs.

Pour être efficace sur ces marchés, il faut une excellente connaissance du monde des collectivités territoriales. Cela apporte un gain de temps, de la réactivité et de la productivité au final.

### **Comment procéder si l'on souhaite aller à la conquête du secteur public ?**

L'entreprise doit au préalable cibler les collectivités territoriales potentiellement intéressées par son offre, maîtriser l'environnement législatif, identifier les besoins et les décisionnaires.

Par la suite, elle devra adapter son discours et roder ses méthodes d'approche commerciale.

### **Peut-on dire que les marchés publics représentent le marché de demain ?**

Tout à fait. Tous les secteurs d'activité sont concernés : du B.T.P<sup>3</sup> aux titres de restauration, en passant par le secteur automobile, l'informatique et les achats de matériel de puériculture pour les crèches. Les collectivités territoriales ont des besoins de plus en plus importants et variés. En France, la commande publique représente 130 milliards d'euros annuels, dont près de 80 milliards par les collectivités territoriales. Il reste encore beaucoup de parts de marchés à conquérir.

Source : <http://www.nomination.fr>

<sup>1</sup> Lobbying : activité des groupes de pression

<sup>2</sup> Timing : planning ou gestion du temps

<sup>3</sup> BTP : Bâtiment et travaux publics

## **Annexe 5 : Vendre aux collectivités locales**

Le marché des collectivités locales qui désirent diversifier très largement leur panel de fournisseurs demeure porteur tant en France qu'à l'étranger. Il se chiffre en centaines de milliards d'euros à réaliser chaque année. Les besoins d'équipements nouveaux ou de remise à niveau d'équipements existants sont immenses, notamment dans les domaines de l'environnement, des transports, des télécommunications et de l'énergie.

Développer un partenariat avec une collectivité locale nécessite des travaux d'approche relativement importants :

- pour bien se repérer dans ce milieu, d'abord, qui est un univers foisonnant de structures ;
- pour faire des offres, ensuite, car les procédures réglementaires y sont plus lourdes et plus rigides que dans le secteur marchand ;
- pour emporter la décision, enfin, car toute négociation doit être conduite en double commande avec des élus et des cadres territoriaux qui ne se déterminent pas toujours en fonction des mêmes critères.

### **Quatre étapes à suivre**

1. Identifier les décisionnaires dans les collectivités territoriales.
2. Comprendre les circuits de décision.
3. Maîtriser les contraintes financières et réglementaires.
4. Adopter la bonne stratégie commerciale :
  - Identifier le contexte : la politique, les contraintes locales, la stratégie de la collectivité elle-même ;
  - Aider les collectivités à atteindre leurs propres objectifs ;
  - Se faire connaître et négocier auprès des vrais décideurs ;
  - Privilégier certains axes de communication et certaines périodes de négociation.

Source : F. Sourdel, E. Grimbart <http://www.editions-vm.com/vendre-aux-collectivites-locales>

## **Annexe 6 : Informations récupérées auprès des collectivités clientes d'ALTICLIC**

### **Réglementation**

Dans la passation des marchés, les collectivités locales sont obligées de respecter les règles suivantes :

- En cas de montant inférieur à 4 000 € HT, les collectivités locales peuvent passer des marchés après une simple demande de devis sans formalités supplémentaires. Par ailleurs, la collectivité n'est pas tenue d'effectuer une publicité sur les projets de commande qu'elle envisage.
- Pour tous les autres projets, les collectivités locales sont tenues d'une part d'assurer la publicité de leurs projets auprès des fournisseurs potentiels et d'autre part de respecter des procédures d'appel d'offres dont la complexité augmente avec le montant du projet.

### **Comptabilité**

Les collectivités locales sont soumises aux règles de la comptabilité publique : un ordonnateur des dépenses, la commune ; un exécuteur des règlements, le Trésor Public. Cela implique que les délais de paiements sont allongés (parfois dans des proportions très importantes) mais que les règlements sont toujours honorés.

### **Planification**

Les collectivités locales décident de leurs achats par le biais d'un budget primitif qui doit être voté avant le 31 mars de l'année civile. Un budget supplémentaire est ensuite élaboré avant fin septembre pour terminer l'année. Tous les projets de dépenses doivent être au préalable inscrits au budget.

### **Répartition des rôles**

Les membres du conseil municipal d'une commune sont répartis au sein de commission qui gèrent des domaines de compétences précis : affaires scolaires, travaux, culture, information-communication, développement économique.... C'est au sein de ces commissions que sont préparées la plupart des décisions y compris les décisions d'achat. Par la suite, beaucoup de ces décisions (surtout pour les achats de faible importance) sont simplement avalisées au cours des conseils municipaux. Chaque commission possède à sa tête un responsable de commission qui dirige les travaux de la commission. Le Maire est souvent président de droit de chaque commission.

Les élus s'appuient dans leur travail sur des fonctionnaires dont certains jouent un rôle très important en particulier dans les petites communes : secrétaire de mairie, responsable technique.

**Informations internes à l'entreprise**

## **Annexe 7 : Le potentiel du département de l'Essonne**

L'Essonne

Superficie : 181 951 hectares (1 819,51 km<sup>2</sup>)

Population : 1 300 000 habitants

### **Les communes**

Nombre de communes : 196

Principales communes (INSEE, 1999) :

- Évry (chef lieu) 49 527 habitants,
- Corbeil-Essonnes 39 296 habitants,
- Massy 37 691 habitants,
- Savigny-sur-Orge 36 226 habitants,
- Sainte-Geneviève des Bois 32 125 habitants,
- Viry-Châtillon 30257 habitants.

### **Monuments et sites protégés**

Nombre de protection monuments historiques : 300

Nombre de monuments historiques distincts : 266

Surface d'abords protégés (environ) : 20 000 hectares

Nombre de communes ayant un monument historique au moins : 130

Monument appartenant à l'État : 1

Nombre de sites classés (loi de 1930) 38

Surfaces des sites classés (environ) : 20 600 hectares

Nombre de sites inscrits (loi de 1930) 40

Surfaces des sites inscrits (environ) : 30 000 hectares

Communes ayant un site inscrit ou (et) classé : 160

Communes sans servitudes monument historique, ni site : 38

L'Essonne comprend environ 300 protections monuments historiques classés et inscrits ainsi qu'environ 56 600 hectares de sites classés et inscrits.

Source : <http://www.essonne.pref.gouv.fr>

### **Établissements scolaires**

834 écoles publiques

119 collèges

69 lycées

Source : <http://www.ac-versailles.fr>

### **25 offices du tourisme et syndicats d'initiative**

Source : <http://www.tourisme-essonne.com>

## Annexe 8 : L'e-mailing, un mode de contact parmi d'autres

### CAMPAGNE D'E-MAILING

- Testez le leader de l'e-mail marketing !

Bénéficiez de l'expertise du leader de l'e-mail marketing afin d'optimiser vos opérations de marketing direct. Nos consultants vous conseilleront sur la sélection des meilleurs fichiers ainsi que sur toutes les étapes d'une campagne d'e-mailing afin de la mener au succès.

- Testez nos campagnes d'e-mailing et entrez dans l'ère du permission marketing pour :
  - Générer un trafic qualifié sur votre site ;
  - Cibler vos opérations promotionnelles avec plus d'efficacité ;
  - Déclencher rapidement un contact commercial ;
  - Augmenter vos ventes sur un site de e-commerce tout en réduisant vos coûts ;
  - Fidéliser vos clients comme jamais auparavant.

Source : <http://www.impact-net.com>

## Annexe 9 : Le site Internet d'ALTICLIC

**AltiClic**  
La vie vue du ciel

BIENVENUE  
LE CONCEPT  
NOS REALISATIONS  
TARIFS ET CONDITIONS  
ACTUALITES ET OFFRES  
CONTACT

MAILING-LIST  
PRESSE  
NFOS LEGALES

**ENGLISH VERSION**

DES PHOTOS AERIENNES SANS AVION

Vous êtes une Entreprise en Essonne ? Une photo panoramique gratuite  
Vous êtes une Collectivité en Ile de France ? Les photos aériennes de nuit au tarif

Source : <http://www.ALTICLIC.fr>

**Annexe 10 : Détail des prestations proposées par trois sociétés de location de fichiers**

	<b>Prestataire 1</b>	<b>Prestataire 2</b>	<b>Prestataire 3</b>
<b>Fichier</b>	Mairies 74 000 contacts	Toutes les Mairies de France par nombre d'habitants	Mairies
<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 36 222 Maires</li> <li>- 12 360 Maires Adjointes</li> <li>- 19 109 Directeurs de Services</li> <li>- 7 031 Responsables Techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 36 124 Maires</li> <li>- Maires adjoints par secteur</li> <li>- Directeurs des services (achats, services techniques, informatique ...)</li> <li>- Responsables techniques par secteur (eaux, sports, urbanisme, hygiène/sécurité/police municipale ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 36 000 maires</li> <li>- Adjointes</li> <li>- Chefs de service</li> </ul>
<b>Informations et Critères de sélection</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Région</li> <li>- Département</li> <li>- Nombre d'habitants</li> <li>- Fonction</li> <li>- Activité</li> <li>- Téléphone</li> <li>- Fax</li> <li>- E-mail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Zone géographique</li> <li>- Nombre d'habitants</li> <li>- Fonctions</li> <li>- Adresse</li> <li>- Téléphone</li> <li>- Fax</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La géographie (villes, départements, régions)</li> <li>- La taille de la commune</li> <li>- La fonction (élus ou cadres administratifs)</li> <li>- Téléphone</li> <li>- E-mail (pas toujours nominatif)</li> </ul>
<b>Utilisations possibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Publipostage</li> <li>- Télémarketing</li> <li>- E-mailing</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Publipostage</li> <li>- Télémarketing</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Télémarketing</li> <li>- E-mailing</li> </ul>
<b>Frais fixes</b>	300 €	255 €	150 €
<b>Coût à l'adresse</b>	0,40 €	0,40 €	0,25 €
<b>Facturation minimum</b>	520 €	455 €	230 €

Source : Synthèse des sites internet de prestataires d'e-mailing

**Annexe 11 : Informations comptables de l'entreprise ALTICLIC**

**Bilan comptable simplifié de l'année 2008**

Actif	Brut	Amortis- sement	Net	Passif	Net
<b>Actif immobilisé</b>				<b>Capitaux propres</b>	
Frais d'établissement	5 855	5 855	0	Capital	50 000
Concessions, brevets	1 265	455	810	Report à nouveau (1)	(49 510)
Installations techniques	111 660	20 415	91 245	Résultat	46 190
<i>Sous total 1</i>	<i>118 780</i>	<i>26 725</i>	<i>92 055</i>	<i>Sous total 1</i>	<i>46 680</i>
<b>Actif circulant</b>				<b>Dettes</b>	
Stocks	0	/	0	Emprunts et dettes financières	67 995
Clients	24 645	/	24 645	Dettes fiscales et sociales	5 170
Disponibilités	11 120	/	11 120	Autres dettes	7 975
<i>Sous total 2</i>	<i>35 765</i>	<i>/</i>	<i>35 765</i>	<i>Sous total 2</i>	<i>81 140</i>
<b>Total</b>	<b>154 545</b>	<b>26 725</b>	<b>127 820</b>	<b>Total</b>	<b>127 820</b>

(1) Report à nouveau = Perte année N - 1

**Compte de résultat de l'année 2008**

Charges	Montant	Produits	Montant
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>Produits d'exploitation</b>	
Achat d'approvisionnements	6 970	Prestation de services	190 680
Autres achats et charges externes	118 345		
Impôts et taxes	1 755		
Salaires et traitements	11 520		
Charges sociales	5 080		
Dotations aux amortissements	8 105		
<b>Charges financières</b>		<b>Produits financiers</b>	0
Intérêts et charges assimilées	550		
<b>Charges exceptionnelles</b>	0	<b>Produits exceptionnels</b>	7 835
Bénéfice	46 190		
<b>Total</b>	<b>198 515</b>	<b>Total</b>	<b>198 515</b>

## Annexe 12 : Prévisions et répartition du chiffre d'affaires par type de clientèle

### Prévisions pour 2009

Monsieur GERVAIS espère une augmentation de son chiffre d'affaires global de 30 % en 2009.

Les éléments stables du bilan comptable de 2009 ne devraient pas changer par rapport à ceux de 2008. Parmi les éléments circulants, seules les créances doivent évoluer compte tenu des hypothèses de répartition de la clientèle envisagée.

Les délais de paiement pour chaque catégorie devraient être de :

- 35 jours, pour les entreprises et associations ;
- 35 jours, pour le secteur de l'habitat ;
- 60 jours, pour les collectivités.

Type de clients	Répartition actuelle 2008	Répartitions envisagées 2009	
		Hypothèse 1	Hypothèse 2
Collectivités	15 %	30 %	50 %
Monde de l'habitat	50 %	40 %	30 %
Entreprise et associations	35 %	30 %	20 %

## Annexe 13 : Éléments de votre future rémunération

Fixe mensuel : 1 150 euros ;

Charges sociales mensuelles : 50 % ;

Commission : 2 % sur le chiffre d'affaires ;

Les charges sociales sur les commissions sont de 50 % ;

Frais professionnels : 210 euros par mois ;

Si l'objectif mensuel est atteint : prime de 300 euros (également soumise à charges sociales au taux de 50 %).

## Annexe 14 : Montant du SMIC

### Montant du SMIC au 1er juillet 2008

Le montant horaire brut du SMIC est de 8,71 euros de l'heure.

Son montant mensuel brut, sur la base légale de 35 heures hebdomadaires, est de 1 321,02 euros soit 1 037,53 euros nets mensuels.

### Vérification du montant du SMIC

Pour vérifier si le SMIC est bien respecté, il faut inclure dans le calcul, outre le salaire de base, les avantages en nature et les primes liées à la productivité.

Source : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2300.xhtml>